N° 5 — CXXIVme Année | Un numéro : 5 centimes | Lundi 7 Janvier 1889.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies anonymes ne sont pas acceptées.
On s'abonne à toute époque.

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du soir, paraissent dans le numéro du lendemain.

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La feuille prise au bureau	8 —	4 50	2 25
» rendue franco	10 —	5 50	2 75
Union postale, par 1 numéro	24 —	12 50	6 50
» par 2 numéros	18 —	9 50	5 —

Abonnement pris aux bureaux de poste, 10 centimes en sus.

CHEMINS DE FER

DÉPARTS POUR								ARRIVÉES DE
4 45	7 38	8 55	10 58	2 20	5 41	5 15	7 28	BIENNE
4 40	7 10	11 22	11 55	4 12	7 37			LAUSANNE
7 45	11 45	1 —	5 23	7 50	—			PONTARLIER
—	8 25	11 26	—	4 26	7 57			LOCLE

7 08	7 38	10 25	11 13	1 58	3 57	5 15	7 25	10 15
7 80	10 40	1 25	3 36	6 30	7 22	10 10		
8 03	10 28	3 17	—	7 05	11 —			
7 05	10 47	8 27	7 18	—	—			

BATEAUX A VAPEUR

8 40		4 10		—	MORAT	8 25	8 45	—
—		8 35		—	4 15	ESTAVAYER	8 25	—	3 05	—

ANNONCES

CANTONALES		NON CANTONALES	
De 1 à 3 lignes	0 50	La ligne ou son espace	0 15
» 4 à 5 »	0 65		
» 6 à 7 »	0 75	Réclames	0 25
» 8 lignes et au delà, la ligne	0 10	Avis mortuaire, minimum	2 —
Répétition	0 8	Adresse au bureau	0 50

Annonce tardive et lettres noires, 5 centimes la ligne de surcharge. Encadrement, 50 centimes en plus.
Dans la règle, les annonces se paient d'avance ou par remboursement.

Bulletin météorologique. — Janvier

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 heures

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Tempér. en degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent domin. DIR.	FORCE	ÉTAT DU CIEL
4	— 3.6	— 5.9	— 0.1	728.3		NE	fort	clair

Toutes les Alpes visibles. Les bords Est du lac gelés.

OBSERVATOIRE DE CHAUMONT

4	— 6.8	—10.0	— 2.7	670.8		NE	fort	clair

Du 4. Alpes visibles. Soleil tout le jour.

NIVEAU DU LAC :

Du 7 janvier (7 heures du m.) : 429 m. 24

Avis aux abonnés.

Le bureau de cette feuille reçoit dès maintenant les renouvellements d'abonnements pour l'année 1889.

☞ **En renouvelant leur abonnement, les abonnés servis par la poste sont priés d'apporter une des dernières bandes de la Feuille, avec les corrections nécessaires s'il y a lieu.** ☜

Prix d'abonnement :

La feuille prise au bureau : 3 mois fr. 2»25, — *6 mois fr. 4»50, — un an fr. 8.*

La feuille franco (poste ou porteuse) : 3 mois fr. 2»75, — *6 mois fr. 5»50, — un an fr. 10.*

Pour les abonnements servis par la poste, nous prélèverons, comme d'habitude et sauf avis contraire, le montant en remboursement dans la première quinzaine de janvier.

Extrait de la Feuille officielle

— Faillite du citoyen Grandjean, Ariste, cafetier, époux de Elisabeth née Ellenberger, domicilié à la Chaux-de-Fonds, Grenier 14. Inscriptions au greffe du tribunal civil, à la Chaux-de-Fonds, jusqu'au mardi 12 février 1889, à 2 heures du soir. Liquidation des inscriptions devant le tribunal de la faillite, qui siégera à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, le mercredi 13 février 1889, dès les 10 heures du matin.

— Par jugement en date du 24 septembre 1888, le tribunal civil du district de Neuchâtel a homologué le concordat obtenu de ses créanciers par le citoyen Wyss-Theiler, Christian, négociant, à Neuchâtel. Le débiteur concordataire susdit a justifié qu'il a satisfait aux exigences de l'article 17 de la loi du 20 novembre 1885, sur les sursis concordataires, en sorte que le concordat est devenu exécutoire.

— Dans sa séance du 2 janvier 1889, la justice de paix de Neuchâtel, fonctionnant comme autorité tutélaire, sur la demande du citoyen Loup, Charles-Louis, veuf de Julie née Wannenmacher, propriétaire, domicilié aux Parcs, rière Neuchâtel, lui a nommé en qualité de curateur le citoyen Convert, Arnold, notaire, à Neuchâtel.

PUBLICATIONS COMMUNALES

COMMUNE DE NEUCHATEL

Pour se conformer à l'article 8 du Règlement sur la vente du lait, voici la liste des laitiers qui n'ont pas été en contravention pendant l'année 1888, avec le nombre d'essais en regard.

Burkalter, André	13
Brugger frères	14
Bachmann, Alb.	14
Beuret, Emile	15
Blaser, Gottfried	1
Calame, Edouard	15
Colomb, Emile	15
Deschamps, Jean	11
Evard, Jules	12
Frieden, Charles	15
Fahys, Julien	7
Fragnière, Victor	1
Geiser, Henri	19
Gygax, Edouard	13
Hefti, Fritz	12
Hirschy, Louis	10
Hanhart, Jean	5
Juan, Charles	15
Lemp, Edouard, vachrie des Fahys	13
Montandon, Paul	6
Prisy-Beauverd	14
Portner, Fritz	15
Pillonel, Lydie	13
Perrenoud, Alf.	19
Richard, Alfred	14
Rauber, Albert	12
Schneider, Louise	16
Simon, Antoine	13
Sandoz, Louise	13
Scherz, Jacob	16
Schneider, Gottlieb	15
Thalmann, Edouard	12
Tanner, Fritz	12
Wethli, Louis	6

Certifié conforme au registre des laitiers.

Neuchâtel, 2 janvier 1889.

Direction de Police.

Sapeurs-Pompiers de Neuchâtel

ORDRE DE SERVICE

Les Sapeurs-Pompiers des Compagnies campagnardes nos 2 et 3 sont prévenus du changement de service suivant, à partir du 1er janvier 1889 :

La deuxième compagnie sera chargée du service de la campagne ;

La troisième compagnie sera chargée du service de garde en cas d'orage, de sécheresse ou de gel extraordinaire ; et cela jusqu'au 1er janvier 1890.

Neuchâtel, le 4 janvier 1889.

Par ordre du commandant,
Le Quartier-maître.

COMMUNE DE NEUCHATEL

La Direction de police rappelle au public l'art. 3 du Règlement sur la police des chiens, ainsi conçu :

« Toute personne domiciliée dans le « canton et qui garde un ou plusieurs « chiens, devra en faire la déclaration « chaque année du 1er au 15 janvier et « acquitter la taxe légale. Pénalité fr. 5. »

La perception se fera au Secrétariat de police.

Neuchâtel, le 3 janvier 1889.

Direction de police.

ANNONCES DE VENTE

Osiers pour liens de fagots
à 80 centimes le cent, chez M. W. Röthlisberger, à Thièle.

L.-F. LAMBELET ET Cie
17, Faubourg de l'Hôpital, 17
à NEUCHATEL

Houille et Coke pour chauffage domestique.

Houille purgé de menu Ste-Elisabeth.
Houille grosse braisette lavée.
Houille morceaux de Saarbruck.
Anthracite.
Briquettes de lignite.
Briquettes perforées.
Petit coke lavé de Blanzy.

Prompte livraison à domicile.

Réduction de prix pour livraisons de 1000 kilos et au-dessus.

Les briquettes perforées sont fabriquées avec du charbon anthracite ; elles ne contiennent que 6 % de cendre et conviennent particulièrement aux personnes qui brûlent du bois, pour en mettre sur leurs feux.

Téléphone.

AVIS

Le soussigné, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance pour la volaille pendant les fêtes de Noël et Nouvel-An, annonce qu'il aura toujours un joli assortiment de

BELLE VOLAILLE
et
BELLES OIES FRAICHES
à 85 centimes la livre.

Se recommande,
T. BONNOT,
Evole 1.

CARBOLINEUM AVENARIUS
(produit d'origine.)

Enduit incomparable contre la **Pourriture du bois et l'humidité des murs.**
GARANTIE. — BON MARCHÉ.
Se méfier des imitations. — Demander des certificats.
Seul concessionnaire pour la Suisse :
Emile BASTADY, à Bâle.
Dépôt pour Neuchâtel et le Vignoble :
ERNEST MORTHIER, à Neuchâtel.

A VENDRE

Une garniture de cheminée en porcelaine de Saxe composée d'une **pendule et de deux candélabres.** De plus, un lustre assortissant. S'adresser à Monsieur Fritz Châtelain, rue de l'Hôpital.

Le Ciment universel
incolore de **Pluss-Stauffer**, pour recoller et rejoindre ensemble toute espèce d'objets cassés, se trouve en flacons à **65 cent.**, chez **M. A. Zimmermann,** droguerie, Neuchâtel.

DIPLOMES D'HONNEUR
à toutes les
EXPOSITIONS
Paris, Vienne
Amsterdam
Anvers
etc.
CHOCOLAT MENIER
Demandez chez tous les Épiciers et Confiseurs
Prix : le 1/2 kilo 1f.40

A NEUCHATEL se trouve chez MM. Ch. Borle, épicerie, Faub. du Lac 4 ; H. Gacond, épicerie, rue du Seyon ; J. Glukher-Gaberel, confis., Faub. de l'Hôpital 7 bis ; C.-A. Gaberel, confiserie, Temple-Neuf 26 ; E. Morthier, épicerie, rue de l'Hôpital 15 ; J. Panier, épicerie, rue du Seyon ; Porret-Ecuyer, épicerie, rue de l'Hôpital 3 ; Quinche, épicerie, rue Saint-Maurice 10 ; Dessoulavy, épicerie, Faub. de l'Hôpital ; Ch. Seinet, comestibles, r. d. Epancheurs.

BIJOUTERIE
HORLOGERIE
ORFÈVRERIE
Beau choix dans tous les genres

Ancienne Maison
JEANJAQUET & Cie.
Fondée en 1833

A. JOBIN
Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHATEL

Potagers
de toutes grandeurs, à des prix avantageux, chez **Henri Billaud, serrurier, rue du Rateau 8.**

H.-L. OTZ FILS
à CORTAILLOD

LIQUEURS FINES

Cognac 1878, fine Champagne.
Cognac 1870, extra.
Cognac 1880, fine Champagne,
Cognac 1887, fine Champagne.
Rhum 1870, des Antilles.
Rhum 1887, »
Vermouth Turin (Cora).
Vermouth Turin (Cora) au Quina.
Elixir de Quina (apéritif).
Bitter Dennler, vieux.
Bitter du Jura.
Vin distillé de Cortaillod, 1882.
Eau-de-vie de lies naturelle, 1882.
Absinthe suisse, 1re marque.
Liqueurs de Bordeaux fines.
Liqueurs d'Amsterdam.

ATTENTION !

La soussignée a l'avantage d'annoncer à ses amis et connaissances, ainsi qu'à l'honorable public en général, qu'elle a repris le

Débit de fromage, beurre et salé
rue des Moulins n° 3.

Elle espère, par de bonnes marchandises, mériter la confiance qu'elle sollicite.

Veuve de Louis LEBET-STEGMANN.

NOUVEL ALAMBIC BRULEUR FIXE ou *Basculant*
Breveté S. G. D. G. — SYSTÈME DEROY
Produisant de l'*Eau-de-Vie supérieure* **SANS REPASSE** avec *Vins, Cidres, Moûts*, etc. **Défiant toutes les imitations**
— *Parfait fonctionnement absolument garanti.* — 1100 APPAREILS VENDUS EN 3 ANS —
Petits ALAMBICS pour AMATEURS dep. 1 litre.
Appareils à distiller et à rectifier Système DEROY.
DEROY FILS AINE, Constructeur, *73,75,77, r. du Théâtre, Paris.* — Envoi franco du Tarif illustré

(X 5548 H)

Extraits de Malt du Dr. G. WANDER à Berne.

Diastase

Chimiquement pur. Contre les affections des organes de la respiration — fr. 1»30
Au fer. Contre la chlorose, l'anémie et la faiblesse générale — » 1»40
A l'iodure de fer, remplaçant l'huile de foie de morue. Contre la scrophulose, les dartres et la syphilis — » 1»40
A la quinine. Contre les affections nerveuses et la fièvre. Tonique — » 1»70
Vermifuge. Remède très-efficace, estimé pour les enfants — » 1»40
Contre la coqueluche. Remède très efficace — » 1»40
Au phosphate de chaux. Contre les affections rachitiques, scrofuleuses, tuberculeuses, nourriture des enfants — » 1»40
Diastasés à la pepsine. Remède contre la digestion — » 1»40
Sucre et bonbons de Malt, très recherchés contre les affections catarrhales.

Ce sont **les seuls produits de Malt,** qui aient obtenu une **Médaille à Brême en 1874.**

A l'Exposition de Zurich, diplôme de 1er rang pour excellente qualité.

Dans toutes les pharmacies à Neuchâtel ; chez MM. CHAPUIS, aux Ponts ; CHAPUIS, à Boudry ; CHOPARD, à Couvet ; BOREL, à Fontaines ; LEUBA, à Corcelles et ZINTGRAFF, à St-Blaise.

Grand débit avec un petit bénéfice
AU COMPTANT

OCCASION

A LA VILLE DE NEUCHATEL

24, Rue du Temple-Neuf, 24

1 grand lot de coupons flanelle pure laine, depuis	fr. 0.80
1 » » robe et nouveauté, depuis	» 0.35
Mérinos et cachemire pure laine, double largeur, depuis	» 1.—
» » » jusqu'au plus fines croisures.	
Robe et Nouveauté / Drap et Milaine } 40 % meilleur marché que chez tout concurrent.	
Toile écrue forte,	de fr. 0.25 à fr. 0.60
» » » 180 cm. large, pour draps de lit,	à fr. 0 85
Limoge prima, 150 cm. large, pour enfourrages de lits,	à fr. 1.—

Spécialité pour Trousseaux

Habillements sur mesure de 30 à 65 fr., coupe garantie.

A. GYGER & KELLER.

MAISON DE CONFIANCE

OIGNONS DE CONSERVE

à 2 fr. 20 la mesure.

Bonnes pommes de terre

à 1 fr. 40 la mesure.

T. BONNOT
Evole 1.

A vendre du beau

bois de foyard

sec, de première qualité, à 55 francs les 4 stères rendus à domicile. S'adresser chez **Jean Liechti,** rue de l'Hôpital 8.

Boreline, soulagement immédiat du rhume de cerveau, 75 cent. la boîte ;

Remède contre les cors aux pieds, durillons, verrues, etc., 75 cent. le flacon ;

Pommade contre les crevasses et engelures, 40 et 60 cent. le pot,

à la **pharmacie FLEISCHMANN.**

On offre à vendre deux

BONNES JUMENTS

pour la course et pour le trait, chez

T. BONNOT,
Evole 1.

APPARTEMENTS A LOUER

A louer, pour St-Jean 1889, au troisième étage de la maison n° 10, Avenue du Crêt, un appartement de 4 chambres, 1 alcôve, 1 cuisine, sur le même palier, 2 chambres hautes, 1 bûcher, 1 cave. S'adresser au département des Finances, Château de Neuchâtel.

A louer de suite un petit logement composé d'une chambre, cuisine et galetas. S'adresser rue du Temple-Neuf 18.

A louer pour St-Jean 1889 ou plus tôt si on le désire, le 3me étage de la maison n° 12, Faubourg de l'Hôpital. S'adr. Etude Clerc.

Pour St-Jean, Faubourg du Lac, un appartement de six pièces et nombreuses dépendances. S'adresser à M. Stauffer, Chemin du Rocher. Même adresse, un petit poêle en catelles à vendre.

Pour St-Jean 1889, le 2me étage de la maison, Cité de l'Ouest n° 6, composé de 5 pièces, cuisine et dépendances.

Dès maintenant, rue Fleury 6, un petit logement d'une chambre, cuisine et galetas.

S'adresser rue du Château 9, au 1er.

A louer pour Saint-Jean 1889, un appartement de 4 chambres dont une avec alcôve, une cuisine et dépendances, au 3me étage de la maison n° 8, **Avenue du Crêt.** S'adresser même rue n° 10, 1er étage.

Bôle.

A louer, de suite ou fin du mois, un logement au 1er étage, situé au soleil levant, composé de 3 pièces, avec cuisine, bûcher, cave, ainsi que la jouissance de quelques carreaux de jardin et un plantage. S'adresser à P.-E. Evard fils, à Bôle, près Colombier.

Un logement de 2, 3 ou 4 chambres, selon désir, avec l'eau. S'adresser Tivoli n° 2, Serrières.

A louer, pour St-Jean 1889, à la rue du Môle n° 4, un appartement de 5 pièces, cuisines et dépendances. S'adr. à l'Etude Jacottet, avocat.

A louer pour St-Jean 1889, un logement de 4 chambres. S'adresser Evole n° 3, rez-de-chaussée.

CHAMBRES A LOUER

A louer pour le 1er février, une chambre au soleil, avec cuisine et dépendances, pour une ou deux personnes sans enfants. Rue St-Maurice n° 3, au 2me.

14 Chambres ou appartement meublé à louer au soleil levant. S'adr. au bureau

Chambre meublée, indépendante, se chauffant, pour un monsieur. Rue de l'Hôpital n° 11, 3me étage.

Belle chambre meublée, pour un ou deux messieurs. Rue de l'Industrie n° 19.

57 **A louer :** Chambre à coucher avec salon, meublés et se chauffant bien. S'adresser au bureau du journal.

A remettre de suite, **Industrie 18, rez-de-chaussée,** deux chambres indépendantes, dont l'une meublée, l'autre non meublée mais pouvant se chauffer. — Prix raisonnables.

Chambre non meublée à louer, rue du Rateau 8, 4me étage.

A louer pour de suite une belle chambre meublée, se chauffant. S'adr. Faubourg de l'Hôpital n° 11, au 1er.

A louer une grande chambre, bien meublée, chez Mme Bellenot, rue J.-J. Lallemand 7.

Chambre meublée à louer, avec pension si on le désire. Faubourg du Crêt n° 17, 2me étage.

LOCATIONS DIVERSES

A louer une **grande cave** sèche, non meublée, ayant issue directe et de plain-pied sur la rue. S'adresser rue du Coq-d'Inde 20, 1er étage.

ON DEMANDE A LOUER

MAGASIN

On demande à louer un ou deux magasins situés au centre de la ville, avec ou sans logement. S'adresser au bureau du journal qui indiquera. 54

OFFRES DE SERVICES

Une bonne **cuisinière** indépendante et une **fille pour tout faire,** fidèle et assidue, toutes deux parlant passablement le français, cherchent place à Neuchâtel. Bons certificats à disposition.

S'adresser sous les initiales **Hc. 58 Y., à Haasenstein & Vogler, à Berne.**

Une fille de 20 ans, qui a fait un apprentissage de tailleuse, cherche à se placer, de préférence comme fille de chambre. Certificats à disposition. S'adresser à Anna Grospierre, à Noiraigue.

Une brave fille, robuste, qui sait cuire, et parle les deux langues, cherche à se placer tout de suite. S'adresser à Mme Kocher, rue de l'Hôpital 8, 1er étage, devant.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

58 On demande, pour entrer de suite, une jeune fille qui désire se perfectionner dans la langue française et s'aider aux travaux d'un ménage. — A la même adresse, une jeune fille à laquelle on apprendrait une bonne partie de l'horlogerie ; elle serait logée et nourrie chez ses maîtres. S'adresser au bureau d'avis.

On demande, pour un petit ménage, une bonne servante de toute moralité, ayant déjà servi et sachant bien faire la cuisine et les travaux du ménage. S'adr. à Mme Baillet, pharmacien, route de la Côte.

On demande une fille, propre et active, connaissant tous les travaux d'un ménage soigné et munie de bons certificats. S'adresser au magasin de papiers, place du Marché 8.

On demande, pour le 1er février, une servante sachant cuire et faire un ménage soigné ; bon gage. Inutile de se présenter sans de bonnes références. S'adresser le matin rue de l'Industrie n° 2, rez-de-chaussée.

59 On demande une personne de toute confiance pour faire un ménage pendant la matinée. S'adresser au bureau de la feuille.

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

On cherche deux bons ouvriers pierristes, filles ou garçons, et un ou deux apprentis ou apprenties. On désire qu'ils aient leurs outils. S'adresser sous les initiales L. R., poste restante, Chez-le-Bart.

On désire placer une jeune fille de 18 ans chez une tailleuse comme assujettie. S'adresser à Mlle Marguerite Leuba, à Colombier.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Trouvé un chien, jeune et de haute taille, robe tigrée. Le réclamer chez le garde-police, à Valangin, contre les frais d'usage, jusqu'au 15 courant. Passé ce terme, on en disposera.

On a perdu dans la rue du Musée une chancelière en fourrure. La personne qui l'a trouvée est priée de la rapporter à Mlle Bachelin, rue du Bassin 14.

AVIS DIVERS

A remettre pour tout de suite ou un peu plus tard, à un monsieur ou à une dame, un

BUREAU de PLACEMENT

exploité avec succès et productif, situé au centre de la ville de Neuchâtel. S'adr. à Mme Staub, rue de la Treille 7. — Joindre 30 centimes en timbres-poste pour la réponse.

Une maîtresse d'école d'ouvrages recevrait chez elle en pension (pour la somme de cinquante francs par mois), une ou deux jeunes filles de langue française, qui désireraient apprendre la langue allemande. S'adresser à Mlle **Enderli,** maîtresse d'école d'ouvrages, à **Aussersihl** près Zurich. (H. 38 c. Z.)

On demande des leçons de roumain. Offres M. R. T., poste restante, Neuchâtel.

La Société de Gymnastique

L'ARENTIA

de Saint-Blaise

avise les personnes qui n'ont pas encore remis de dons pour la loterie qu'elle organise et qui auraient l'intention de le faire, que la souscription sera close le 1er février.

Les dons sont toujours reçus à Saint-Blaise chez Mme Jobin-Hug et MM. Paul Virchaux et Ed. Tribolet, à Hauterive, chez Mlle Mina Robert, et à Marin, au bureau postal.

REPRÉSENTANTS

Une bonne maison d'importation cherche, pour le **canton de Neuchâtel** et le **Jura bernois, un REPRÉSENTANT actif et sérieux** pour placer spécialement des **vins de Hongrie.**

Traitement avantageux.

Ecrire sous les initiales H. 23 Z. à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler, à Neuchâtel.**

11 Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel

LES APPARITIONS DE NOËL

Par CHARLES DICKENS

QUATRIÈME PARTIE

LE DERNIER DES ESPRITS

Le troisième Esprit arrivait lentement, gravement, silencieusement. Lorsqu'il le vit à deux pas de lui, Scrooge fléchit le genou, pressentant qu'il était menacé par quelque sombre mystère. La longue robe noire de cet Esprit lui cachait la tête, le visage et la taille, ne laissant voir que sa main étendue, sans laquelle il eût été difficile de détacher cette figure de la nuit qui l'entourait.

« Je suis en présence du fantôme de Noël futur ? » demanda Scrooge surmontant assez sa terreur pour rompre le premier ce silence effrayant.

L'Esprit ne répondit rien, mais sa main lui fit signe de regarder en bas.

« Vous allez me montrer les images des choses qui ne sont pas arrivées encore, mais qui arriveront dans la suite des temps ; n'est-ce pas, Esprit ? »

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur, à Paris.

A cette nouvelle question de Scrooge, l'Esprit se contenta d'incliner la tête : ce fut du moins ainsi que Scrooge interpréta un mouvement qu'il remarqua dans son capuchon.

Quoique commençant à s'habituer au commerce des Esprits, Scrooge éprouvait une telle terreur en présence de celui-ci, que ses jambes tremblaient sous lui et qu'il se sentit à peine la force de marcher, tout en se préparant à le suivre. L'Esprit s'arrêta un moment pour lui donner le temps de se remettre ; mais Scrooge sentait redoubler son horreur en pensant qu'à travers cette sombre enveloppe, des yeux se fixaient sur lui, tandis qu'il avait beau regarder, il ne distinguait rien qu'une main de spectre et une masse noire.

« Esprit de l'avenir ! s'écria-t-il, je vous redoute plus qu'aucun des spectres que j'ai vus ; mais, sachant que vous venez pour mon bien, et espérant vivre désormais tout autre que je n'étais, je suis préparé à vous accompagner avec un cœur reconnaissant. Ne me parlerez-vous pas ? »

Pas de réponse encore. La main seule lui fit signe de marcher.

« Précédez-moi, dit Scrooge, je vous prie ; la nuit avance, et je sais que le temps est précieux ; précédez-moi, Esprit. »

Le fantôme reprit sa marche solennelle ; Scrooge le suivit dans l'ombre de sa robe, et il lui sembla qu'il était transporté par elle. On ne pourrait pas dire précisément qu'ils entrèrent dans la ville. Ce fut plutôt la ville qui parut venir à eux et les entourer de son propre mouvement. Ils parvinrent ainsi au milieu de la Bourse, parmi les groupes de marchands et d'agioteurs, les uns faisant tinter l'argent dans leurs poches, les autres regardant leurs montres ou jouant d'un air pensif avec leurs breloques, tels que Scrooge les avait vus si souvent.

L'Esprit s'arrêta à côté de quelques-uns qui causaient entre eux et les montra à Scrooge, qui s'arrêta pour écouter.

« Non, répondait un gros homme à double menton, je n'en sais pas davantage ; tout ce que je sais, c'est qu'il est mort.

— Depuis quand ? demanda un second.

— La nuit dernière, je crois.

— Comment ! il est mort ? je croyais, moi, qu'il ne mourrait jamais, dit un troisième prenant une énorme prise de tabac dans une vaste tabatière.

— Qu'a-t-il fait de son argent ? demanda un gentleman dont le nez était surmonté d'une excroissance assez semblable à la crête d'un coq d'Inde.

— Je ne sais trop, répondit en bâillant l'homme au double menton ; tout ce que je sais, c'est qu'il ne me l'a pas laissé à moi. »

Cette plaisanterie provoqua un rire général.

« Ce sera probablement un enterrement à bon marché, dit le même interlocuteur. Qui voulez-vous qui accompagne le cercueil ? On n'aura pas beaucoup de voitures de deuil à retenir. Si nous y allions de nous-mêmes ?

— Je ne ferai pas d'objection s'il y a une collation, répliqua le monsieur à l'excroissance nasale ; mais si j'y vais, je veux qu'on me nourrisse. »

Autre éclat de rire.

« Je vois qu'après tout, dit celui qui avait parlé le premier, je suis plus désintéressé que vous ; car je ne porte jamais de gants noirs et je ne fais jamais de collation ; j'irai cependant si personne n'y veut aller. Quand j'y songe, j'étais, je crois, son meilleur ami ; nous ne nous rencontrions jamais sans nous parler. Adieu, messieurs, adieu. »

Ce groupe se dispersa et se mêla à d'autres. Scrooge demanda une explication à l'Esprit. Là-dessus le fantôme glissa dans une rue et montra du doigt deux passants qui s'abordaient. Scrooge écouta encore, pensant que l'explication était là.

Les deux interlocuteurs étaient de riches négociants de sa connaissance, et il s'était toujours piqué d'être avec eux dans de bonnes relations.

« Comment vous portez-vous ? dit l'un.

— Comment êtes-vous ? dit l'autre.

— Pas mal... Eh bien, le vieux pince-maille a eu son règlement de compte à la fin, eh !

— On le dit... Il fait froid, n'est-ce pas ?

— C'est un temps de décembre. Vous n'êtes pas un patineur, je suppose ?

— Non, non... j'ai autre chose à faire. Bonjour. »

Pas un mot de plus, et les deux négociants se quittèrent.

Quelle importance pouvait donc attacher l'Esprit à des conversations en apparence si triviales ? qui était mort ? Ce n'était pas de Jacob Marley qu'il s'agissait... Ce défunt-là appartenait au passé. Scrooge suivait un Esprit que l'avenir seul regardait. Serait-ce...? Scrooge se promit d'écouter de toutes ses oreilles et de regarder de tous ses yeux, mais surtout de remarquer sa propre image quand elle paraîtrait, s'attendant à trouver le mot de l'énigme dans la conduite que tiendrait ce futur *lui*. Il se chercha donc à sa place habituelle ; un autre l'y remplaçait, et vainement le cadran de la Bourse indiqua l'heure précise de sa venue ; personne qui lui ressemblât parmi cette multitude se pressant sur les degrés du porche de la Bourse. Sa surprise céda toutefois à cette réflexion qu'il méditait un changement complet dans sa vie habituelle.

Cependant le fantôme demeurait à côté de lui, toujours le bras tendu ; il sembla à Scrooge que l'œil invisible pénétrait la profondeur de sa pensée. Cela le fit frissonner.

Quittant le théâtre bruyant des affaires, ils allèrent dans un quartier obscur de la ville où Scrooge n'avait jamais mis le pied auparavant, quoiqu'il n'ignorât ni sa situation, ni sa mauvaise renommée. Les

SOCIÉTÉ SUISSE POUR L'ASSURANCE DU MOBILIER
CONTRE L'INCENDIE
SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ: **BERNE**

Capital assuré: 1290 millions. — Fonds de réserve: 2,750,000 francs.

La Société assure contre les dommages causés par l'**incendie** et par la **foudre**, dans ce dernier cas, lors même que l'incendie ne se serait pas déclaré, ainsi que contre l'**explosion du gaz** et des **appareils** et **chaudières à vapeur.**

S'adresser à MM. **Rod. SCHINZ, agent principal,** à Neuchâtel; **Bonhôte frères,** à Peseux; **H. Béguin,** à Rochefort; **Pierre Claudon,** à Colombier (Boudry et Bevaix); **Ul. Perret,** à Cortaillod; **J.-L. Maccabez,** à Saint-Aubin; **J.-F. Thorens,** à St-Blaise; **A. Quinche,** à Cressier; **Alex. Gicot,** au Landeron; **Ch.-L. Bonjour,** à Lignières.

Rapports à disposition aux adresses ci-dessus sans frais.

Un homme capable, connaissant le français et l'allemand, versé dans les affaires, demande à faire des écritures, comptes, correspondances. — Discrétion. — S'adr. rue des Moulins 21, au 2me.

Jacques KISSLING

travaillant comme ouvrier relieur Terreaux 5, 2me étage, Neuchâtel, se recommande à ses amis et connaissances pour de l'ouvrage.

— Ouvrage soigné. —

Reliure de Journaux et Revues de fin d'année.

ATTENTION !

Au Bas-de-Sachet, près de Cortaillod, **l'huilerie** fonctionne tous les jours, ainsi que la **scierie pour échalas.** — Travail prompt et soigné. — Prix modérés.

Se recommande,
Henri ROY-GASCARD.

Une veuve (56 ans), de très bonne santé, ménagère entendue, de toute confiance, et connaissant fort bien les travaux à l'aiguille, désire trouver pour le mois de mars prochain, une place soit de concierge, soit d'aide dans une famille, ou autre place analogue. — De plus, une jeune fille (18 ans), prête à s'occuper de tous les travaux d'un ménage, et très bien recommandée par M. le pasteur Guye à Montreux, désire trouver une place dans le canton de Neuchâtel.

S'adresser pour renseignements à G. Rosselet-d'Yvernois, pasteur à Colombier.

Pour l'Amérique

Passagers et émigrants de toutes classes pour les pays d'outre-mer trouveront expédition à de bonnes conditions, avec bagages et entretien et par tous les ports, — du **Hâvre à New-York**, avec les excellents paquebots-rapides français, traversée de 7-8 jours — par l'Agence Générale Maritime.

J. LEUENBERGER & Ce
à BIENNE (Bielerhof).

S'adresser pour renseignements et contrats de voyage aux agents autorisés, MM. **Ch' Jeanneret, à Neuchâtel**, rue Purry 6, **Alb. Pfister, à Chaux-de-Fonds,** hôtel de la gare.

Pendant la semaine de Noël ou ces derniers jours, on a, par erreur, mis *en circulation* une pièce d'argent étrangère, hors de cours, ayant la grosseur d'un écu de 5 francs. Cette monnaie a une valeur de souvenir pour qui l'a égarée. La personne qui pourrait l'avoir reçue est priée de venir l'échanger et recevra une bonne récompense, Place du Marché n° 7.

MADAME CLAUDON

recommencera ses cours à Neuchâtel le 10 janvier.

Peinture. — Dessin. — Paysage et fleurs, — à l'huile, aquarelle, céramique.

ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE

Les réunions de prières de la première semaine de janvier auront lieu du 6 au 12 janvier, dans la grande Salle des Conférences, le dimanche 6 janvier, à 4 heures, et les autres jours de la semaine à 8 heures du soir. — On chantera les Hymnes du Croyant.

AVIS MÉDICAL

Le docteur A. CORNAZ, fils, a transféré son domicile à la Grand'rue 6, 1er étage (ancienne Etude Clerc).

Consultations tous les jours de 11 1/2 h. à 12 1/2 heures, sauf le dimanche.

— TÉLÉPHONE —

L'Imprimerie de cette Feuille livre en 2 heures les lettres de faire-part.

⁂ Un remarquable portrait de M. W. Hauser, le nouveau conseiller fédéral, chargé du département militaire, orne la première page du numéro du 6 janvier de l'*Illustration nationale suisse.*

On voit également, dans le même numéro de cette intéressante publication, un fidèle portrait du statuaire tessinois: *Vincenzo Vala;* une bonne reproduction du dernier tableau de Anker: « La reine Berthe apprenant à filer à des enfants du peuple », et plusieurs jolies gravures.

Le Foyer domestique, journal pour la famille, paraissant le samedi. ATTINGER FRÈRES, éditeurs, Neuchâtel. — Sommaire du numéro du 5 Janvier 1889:

A nos lecteurs. — Pensées du jour de l'an. — Nouvelle année (poésie). — Réflexions sur la politesse. — Le rêve d'un instituteur. — Le cœur de Mina. — Une bonne action. — Une légende. — Parer et trousser la volaille. — Recette de cuisine. — Enigme. — Petite correspondance.

2000 médecins les plus compétents de l'Europe recommandent et attestent la célèbre

EAU ANATHÉRINE du Dr POPP

dentiste de la Cour I. R. à Vienne, **comme la meilleure et la plus efficace pour la bouche et les dents.**

Par l'emploi de cette eau avec la **pâte dentifrice du Dr POPP ou poudre pour les dents,** on obtient et on conserve toujours de **BONNES ET BELLES DENTS** et on guérit en même temps toutes les maladies des dents et de la bouche.

PLOMB DENTAIRE du Dr Popp, que chaque personne peut se placer elle-même dans la dent creuse.

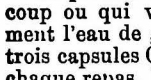

Les remèdes dentaires du Dr POPP n'ont pu être égalisés par d'autres jusqu'à ce jour. Leur efficacité est garantie en suivant exactement le mode d'emploi.

LE SAVON AUX HERBES DU Dr POPP est le remède le plus sûr contre les éruptions de la peau. Ce savon est très salutaire dans son emploi aux BAINS, comme son usage l'a prouvé bien des fois.

Dépôts: **A Neuchâtel,** pharmacie Bauler, Croix-du-Marché, Barbey & Ce, rue du Seyon. — **Boudry,** Chapuis, pharm. — **Chaux-de-Fonds,** pharm. Beck, Bonjour. — **Locle,** pharm. Helfer. — **Genève,** Burkel frères, droguistes (dépôt en gros).

C'est le Goudron Guyot qui a servi aux expériences faites dans sept grands hôpitaux de Paris, *contre bronchites, catarrhes, asthmes, phthisie, angines granuleuses, laryngites aigues ou chroniques*, et, en général, contre les maladies des bronches, des poumons, de l'estomac et de la vessie. Un flacon peut servir à préparer douze litres d'eau de goudron. Une cuillerée à café suffit par verre d'eau.

Les personnes qui ne peuvent boire beaucoup ou qui voyagent remplacent facilement l'eau de goudron en prenant deux ou trois capsules Guyot, immédiatement avant chaque repas. La toux la plus opiniâtre est calmée en peu de jours.

Chaque flacon contient 60 capsules blanches sur chacune desquelles est imprimé le nom de l'inventeur.

Le traitement des rhumes, bronchites, asthmes, catarrhes, etc., par le Goudron Guyot coûte, à peine, dix à quinze centimes par jour.

« Il suffira aux médecins de tous les pays de voir votre produit pour en apprécier tout de suite toute l'importance et les services qu'il est appelé à rendre. » (Prof. Bazin, médecin à l'Hôpital Saint-Louis.)

Refuser, comme contrefaçon, tout flacon de Goudron Guyot (liqueur ou capsules) qui ne porte pas l'adresse 19, rue Jacob, Paris.

rues étaient sales et étroites, les boutiques et les maisons misérables, les habitants à demi-nus, mal chaussés, ivres et hideux. Des traverses et des ruelles vomissaient leurs émanations fétides et leurs immondices sur ce labyrinthe où tout respirait le crime, la boue et la misère. Entre toutes les portes de cet infâme repaire était celle d'une espèce de boutique-caverne, où l'on achetait le vieux fer, les vieilles bouteilles, les haillons, les débris de la boucherie et des os. Sur le plancher intérieur étaient empilés des clefs rouillées, des clous, des chaînes, des gonds, des limes, des tringles, des plateaux de balance dépareillées, etc.; des mystères qu'on ne sonde qu'avec dégoût se cachaient sous ces tas de loques, sous ces masses de graisse corrompue et ces sépulcres d'ossements. Assis auprès d'une étuve à charbon en briques, au milieu des articles de son commerce, un septuagénaire, vieux coquin à cheveux gris, se défendait contre le froid du dehors au moyen d'une sorte de rideau composé de linge usé suspendu à une corde, et il fumait sa pipe avec toute la volupté de la solitude.

Scrooge et l'Esprit se trouvèrent en présence de cet homme et en même temps qu'une femme qui entra dans la boutique avec un lourd paquet. Elle fut suivie d'une autre chargée de même, et celle-ci presque immédiatement d'un homme en habit râpé; ces trois personnes tressaillirent en se reconnaissant; mais, après le premier ébahissement de leur surprise qu'avait partagée le marchand à la pipe, ils éclatèrent de rire tous les trois.

« Que la femme de journée passe la première, s'écria celle qui avait précédé les autres; vienne ensuite la buandière, et le croque-mort en troisième. Dites donc, vieux Joe, est-ce là une chance! Nous sommes venus ici tous les trois sans nous être donné le mot.

Vous ne pouviez vous rencontrer dans un meilleur endroit, lui répondit le vieux Joe en ôtant sa pipe de la bouche. Passez dans le salon: vous y avez vos entrées depuis longtemps, vous le savez, et ces deux autres ne sont pas des étrangers. Attendez que j'aie fermé la porte de la boutique. Ah! comme elle grince! je ne crois pas qu'il y ait ici un morceau de fer plus rouillé que ses gonds, et je suis sûr qu'il n'y a pas non plus chez moi d'os aussi vieux que les miens. Ah! ah! nous sommes assortis. Passez dans le salon, passez. »

Le salon était l'espace que le rideau de loques séparait de la boutique. Le marchand remua le feu avec un vieux morceau de fer de rampe, et ayant mouché sa lampe (c'était le soir) avec le tuyau de sa pipe, il la remit dans sa bouche.

Pendant ce temps-là cette femme, qui avait déjà parlé, jeta son paquet par terre et s'assit négligemment sur un tabouret; puis, croisant ses coudes sur ses genoux, elle sembla provoquer d'un œil hardi les deux autres.

« Qu'y a-t-il donc? Eh! Mrs Dilber, dit-elle ensuite, chacun a le droit de prendre soin de soi-même. Eh! c'est ce qu'il avait toujours fait, *lui!*

— C'est vrai, c'est bien vrai, répondit la buandière, nul homme plus que lui.

— Et pourquoi êtes-vous là à regarder comme quelqu'un qui aurait peur, ma chère? lequel de nous trois vaut mieux que les autres? Nous n'allons pas, j'espère, nous faire les cornes, eh! je suppose.

— Non, certes, répondirent Mrs Dilber et le croque-mort. Non, nous l'espérons bien.

— Eh bien, donc, suffit! Qui est-ce qui est à plaindre de perdre quelques nippes comme celles-ci? ce n'est pas un mort, je suppose.

— Non, certes, répondit Mrs Dilber en riant.

— S'il avait voulu les conserver après son trépas, le vieil écrou, poursuivit l'autre, pourquoi n'était-il pas plus généreux pendant sa vie? S'il l'eût été, il aurait eu quelqu'un pour le veiller lorsqu'il a fallu lutter contre l'agonie, au lieu d'être tout seul pour rendre le dernier soupir.

— Vous n'avez jamais rien dit de plus vrai, repartit Mrs Dilber, vous venez de prononcer son jugement.

(A suivre.)

VARIÉTÉS

Une nécropole à Géronde

On écrit du Valais:

« Les défoncements de terrain qui depuis quelques mois transforment l'aspect de la colline de Géronde près Sierre, ont eu entre autres résultats celui d'amener dernièrement plusieurs découvertes de nature à exciter l'intérêt des archéologues.

« Colline ou monticule, cette pittoresque élévation dont l'un des flancs troué de grottes antiques tombe perpendiculairement dans le Rhône ne porte comme on sait, sur son plateau allongé d'autre habitation que l'ancienne Chartreuse fondée en 1344 par Aymon IV de la Tour, évêque de Sion. A quelque distance s'élèvent les restes de deux constructions fortifiées qui paraissent appartenir au moyen âge, c'est tout. Rien jusqu'à présent n'avait pu faire supposer que jamais à aucune époque ce plateau eût été un endroit populeux. Il appartenait à l'an de grâce 1888 de nous prouver le contraire.

« Déjà au commencement de l'automne, les ouvriers employés aux défoncements dans les abords immédiats du monastère, furent bien étonnés de trouver à environ un mètre de profondeur, les fondements en parfait état de conservation de nombreuses constructions anciennes, ainsi que des cornes d'animaux à l'état fossile.

« Mais leur plus curieuse découverte est sans conteste, celle qui vient de mettre au jour à peu de distance de là un ancien cimetière enclos de murs. Les tombes, très rapprochées les unes des autres, étaient fermées dans leurs côtés par une maçonnerie d'une rare solidité. Une dalle brute les recouvrait, une autre en formait le fond. Tous les squelettes, gens de grande taille et avec toutes leurs dents, avaient à l'exception d'un seul la face tournée au levant; et, chose à noter, l'une de ces tombes renfermait jusqu'à six squelettes, probablement une famille entière. Du reste, ni armes, ni aucun autre objet qui puisse donner quelque indice sur l'époque où tous ces morts ont été déposés là.

« Déjà une centaine de squelettes dérangés ainsi dans leur dernier repos ont été mis à découvert. Au fur et à mesure que les travaux avancent, on rencontre d'autres tombes.

« Il est regrettable que dès le début les ouvriers n'ayent pas signalé cette nécropole, et surtout se soient hâtés d'enfouir de nouveau les squelettes dont plusieurs, disent-ils, présentaient une singularité dans la conformation du crâne, soit une proéminence qui, partant de la base du crâne, se prolongeait sur l'os occipital jusque sur la tête; il eût été intéressant de soumettre cette prétendue singularité aux hommes de l'art. »

NOUVELLES POLITIQUES

France

Paris, 5 janvier.

L'élection de la Seine remplit plus que jamais les journaux et continue à occuper toutes les conversations.

Le congrès républicain, chargé de désigner un concurrent à M. Boulanger, se réunira dimanche à une heure.

La candidature de M. Jacques, président du Conseil général, semble gagner du terrain.

Le comité central monarchiste a décidé de ne présenter aucun candidat à l'élection du 27. Cette résolution sera soumise à la prochaine réunion plénière de tous les membres des comités conservateurs de la Seine.

Daus un manifeste aux électeurs de la Seine, M. Boulanger proteste de son républicanisme et contre les projets de dictature que lui attribuent des parlementaires dont l'incapacité, les basses intrigues et les discussions fastidieuses ont réduit la France à un état d'abâtardissement.

Les journaux républicains déclarent que le manifeste de M. Boulanger n'est qu'un tissu de calomnies et de hâbleries, et ne mérite pas d'être discuté.

Allemagne

Tous les chefs de corps de l'infanterie ont envoyé, pour le premier de l'An, au ministère de la guerre de Prusse, des rapports en réponse à une question que le ministère leur avait posée relativement à l'utilité du maintien ou de la suppression des exercices à la baïonnette. Les rapports tendent tous à la suppression de ces exercices. Les chefs de corps consultés estiment que la rapidité du tir avec les fusils nouveaux et l'intensité du feu qui en résultera rendront très rares, sinon impossibles, les combats corps à corps. On annonce, en conséquence, que les exercices à la baïonnette vont être supprimés dans l'armée allemande.

ALSACE-LORRAINE. — Le 1er janvier est entré en vigueur l'ordonnance en date du 29 juin 1887, en vertu de laquelle tous les actes notariés doivent être rédigés en allemand.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

— M. Sardou a lu aux artistes du Vaudeville sa nouvelle comédie en trois actes, *Marquise.*

— La Chambre des représentants à Washington vient d'adopter, avec plusieurs amendements, le projet de loi déjà voté par le Sénat, autorisant la reconnaissance légale de la Compagnie du canal de Nicaragua.

— Un coup de grisou dans la mine Esperanza (province d'Oviedo) a tué 27 mineurs et a fait de nombreux blessés.

A Cadix, les premiers essais d'un nouveau bateau sous-marin Péral ont donné d'excellents résultats.

— Les chemins de fer vont faire leur apparition dans la Terre-Sainte. A la fin d'octobre, le sultan a accordé une concession pour la construction et l'exploitation d'une ligne de Jaffa à Jérusalem. Le concessionnaire est un israëlite espagnol très considéré, M. Joseph Neva. Depuis 1858, M. Jean Frutiger, de Bâle, domicilié à Jérusalem, s'était associé avec lui pour cette entreprise. Le sultan, reconnaissant ces efforts, a accordé à notre compatriote les ordres d'Osmanli et des Medjidré.

Les capitaux nécessaires à l'entreprise ont été fournis par un groupe de financiers de différents pays. La concession prévoit pour l'avenir des embranchements sur Bethléhem, Hébron et Gaza-Canal de Suez. Le coût des travaux ne dépassera pas six millions. Aucun tunnel n'est nécessaire et les terrassements sont peu considérables. Pour le développement de la Palestine, on attend beaucoup de cette entreprise.

— Un concours international pour les reproducteurs des espèces chevaline et asine aura lieu à Paris du 1er au 10 septembre pendant l'exposition universelle.

— L'empereur Guillaume a envoyé, à l'occasion du jour de l'An, un télégramme très cordial au pape.

— Pendant la nuit du 1er janvier, trois cartouches de dynamite ont fait explosion à Livourne sur trois points différents. L'une de ces cartouches, placée devant les bureaux de la *Gazette livournaise*, a causé de grands dégâts. La police a opéré plusieurs arrestations.

— Un tremblement de terre dans le Costa-Rica a causé des dégâts matériels considérables; il y a eu huit morts et plusieurs blessés.

NOUVELLES SUISSES

CONSEIL NATIONAL. — Deux cantons sont certains dès à présent d'envoyer un député de plus au Conseil national.

Dans le canton de Vaud, le recensement a constaté un total de 251,288 habitants, tandis qu'il en existait seulement 235,350 en 1880; Vaud aura donc désormais treize représentants au lieu de douze au Conseil national. — D'autre part, St-Gall, qui avait en 1880 209,719 habitants, en possède en 1888 228,315, en sorte que ce canton aura à l'avenir onze sièges au lieu de dix dans ce Conseil, et que son Grand Conseil sera augmenté de seize membres.

Monopole. — D'après le *Nouvelliste*, l'administration de l'alcool accuse trois millions en moins de vente que ne le prévoyaient les prévisions budgétaires, néanmoins la part afférente aux cantons à ohmgeld et à octroi est assurée.

Foires. — A Cossonay, le 27 décembre, on a compté sur le champ de foire 247 vaches et génisses, qui se vendaient de 250 à 450 fr. pièce; 65 bœufs, de 600 à 1000 fr. la paire; 40 chevaux de 400 à 600 fr. pièce; 327 porcs du pays, de 40 à 60 fr. la paire; 140 porcs étrangers, de 40 à 60 fr. la paire; 35 moutons, de 15 à 25 fr.; 3 chèvres, de 20 à 30 fr. Les transactions ont été nombreuses aux prix indiqués.

Il y avait à Moudon sur le champ de foire du 27 décembre 500 vaches et génises qui se vendaient de 200 à 480 fr. pièce; 20 paires de bœufs, de 600 à 1150 fr. la paire; 60 moutons, de 20 à 25 fr.; 30 chèvres, de 15 à 20 fr.; les porcs de huit semaines se vendaient de 25 à 30 fr. la paire, et ceux de trois à quatre mois, de 60 à 75 fr. Favorisée par un temps magnifique, cette foire a été très importante; il y avait une grande affluence de marchands étrangers. Les prix du bétail ont toujours une tendance à la baisse.

Téléphone. — C'est la Suède qui tient la tête des Etats européens en ce qui concerne le téléphone. On y compte 31,796 kilomètres de lignes avec 281 stations centrales, 14,872 postes d'abonnés, 397 commutateurs et 15,645 appareils téléphoniques. La Suisse vient après la Suède.

Exposition universelle. — 230 pièces de bétail sont inscrites pour figurer à l'Exposition de Paris; parmi les exposants il y a 25 éleveurs de la Suisse romande.

BERNE. — Le village de Meyringen sera éclairé à l'électricité dès l'été prochain. Les travaux d'installation et d'aménagement commenceront prochainement.

— Les habitants du village de Schwanden, près Brienz, ne peuvent pas se décider à quitter leur localité. Le gouvernement avait mis à leur disposition une vaste surface de terrain, gagné par suite des travaux de correction exécutés dans la Vallée du Hasli. Ils ont refusé.

Ces braves gens sont attachés à leur montagne, en dépit des dangers qu'ils y courent, et ils n'ont nulle envie de descendre en plaine. Les terrains qu'on leur propose étaient encore, il y a peu de temps, des marais malsains, et l'on comprend qu'ils ne s'empressent pas de quitter les rampes ensoleillées du Brienzergrat pour aller habiter une contrée humide.

Le comité de secours a compris les raisons qui engageaient les habitants de Schwanden à ne pas émigrer dans la vallée du Hasli et il a décidé de leur laisser toute liberté pour le choix de leur nouvelle patrie.

— Il s'est fondé il y a deux ans à Berne une société de troupiers qui s'est donné pour tâche de fournir les premiers secours aux soldats suisses revenant sans ressource du service étranger et de leur procurer de l'occupation. Elle compte aujourd'hui un grand nombre de membres ayant servi aux Indes néerlandaises, en Angleterre, à Naples, à Rome, en France, en Autriche, en Prusse, en Egypte, en Afrique et en Amérique. La société des troupiers a eu une réunion de fin d'année, et bon nombre de participants sont arrivés en grand uniforme.

— Par une omission fatale des employés supérieurs, le comptoir de la Banque cantonale bernoise établi à Bienne a manqué de numéraire le 30 décembre, en sorte qu'il a fallu suspendre les paiements ce jour-là.

— Les 1 et 2 janvier, deux groupes de touristes ont fait l'ascension du Schreckhorn en partant de la cabane de Schwarzegg. L'ascension a duré neuf heures, la descente cinq heures. Vue superbe. Froid piquant.

ZURICH. — La fabrique de locomotives et de machines de Winterthour était en fête samedi passé. Elle célébrait ce jour là l'achèvement de la 500e locomotive et de la 1000e chaudière à vapeur sorties de ses ateliers. A cette occasion, la caisse de secours des ouvriers a reçu un don de deux mille francs.

La fabrique de locomotives de Winterthour est très prospère en ce moment. Elle a actuellement une soixantaine de machines à construire.

— La Compagnie du Nord-Est, imitant le Central, va créer à la gare de Zurich une cantine spéciale pour son personnel.

— Le nombre des étudiants de l'Université est actuellement de 515, plus 89 auditeurs.

— Un vol par effraction a été commis la veille de l'an dans l'établissement de MM. Burkart & Ce, à Oberstrass (Zurich). Le gros chien de garde de la maison a été attiré dans une cave et abondamment repu de viande. Puis les voleurs ont pratiqué au moyen d'une scie un large trou dans la porte d'entrée. Ils purent pénétrer de cette manière d'abord dans la forge attenant aux bureaux et se munir en cet endroit des outils nécessaires à leur entreprise. Avec ces outils ils arrivèrent à faire sauter le coffre-fort et à en enlever le contenu montant à plusieurs milliers de francs.

L'opération a duré certainement plusieurs heures et n'a pu être menée à bout que par des gens connaissant bien les locaux. Le forgeron de la maison et d'autres individus ont été arrêtés.

SCHAFFHOUSE. — La récolte en vin s'est élevée en 1888 dans la commune de Hallau à 4930 hectolitres de rouge et à 2662 hectolitres de blanc. On a vendu en outre 128,535 kilos de raisins rouges et 203,005 kilos de raisins blancs. Si l'on calcule que 200 kilos donnent 150 litres, on voit que la production totale a été de 6643 hectolitres de rouge et de 2813 hectolitres de blanc.

SOLEURE. — Dans la nuit du 23 au 24 décembre, un incendie a détruit un chalet sur la montagne du Weissenstein, non loin de St-Joseph, et nommé la Ruschengrube. Il renfermait onze vaches, trois genisses et un taureau. Tout ce bétail a péri dans les flammes. De tous les villages voisins on va voir ces ruines où se trouvent pêle-mêle entassés avec des débris de construction les cadavres de ces malheureux animaux. Le spectacle est navrant et on plaint d'autant plus le sort du fermier qu'il se disposait à transporter son bétail ailleurs trois jours plus tard.

Cette propriété appartient à la ville de Soleure. — Quant aux causes du sinistre, on les ignore, mais une bouteille ayant contenu de l'eau-de-vie, trouvée sur les lieux, dit assez à quoi il faut les attribuer.

SAINT-GALL. — Le *Toggenburger Bote* raconte qu'un de ces derniers soirs, dans le voisinage du village de Ricken, le conducteur d'une voiture fut prié par deux demoiselles de leur accorder une place dans le véhicule, ce qui fut accordé. Mais en voulant prendre la corbeille que portait l'une des pseudo-demoiselles et la mettre sur le siège, il fut frappé de la grosseur des mains de celle-ci et de leur rudesse. Il en conclut que les prétendues demoiselles étaient deux mauvais garnements et sans attendre la suite de l'aventure, il leur frappa à coups redoublés sur la tête avec le manche de son fouet, et donna à l'attelage un vigoureux élan. Quand il fut hors de leur atteinte, il visita la corbeille et y trouva un revolver chargé à balles. La police, mise sur pied, a fait des recherches et l'un des coquins est arrêté à l'heure présente.

LUCERNE. — Un agriculteur qui s'était établi dernièrement à Meierskappel possédait une somme de 12,000 fr. en billets de banque. La veille de Noël, au moment de se rendre à l'église, il crut prudent de cacher cette petite fortune dans le poêle. Pendant le service, sa femme eut l'idée de chauffer la salle et les billets de banque flambèrent bientôt joyeusement. — Pas de chance!

SCHWYTZ. — Le canton de Schwytz a perdu un millier d'habitants; il en comptait 51,109 en 1880, il n'en a plus aujourd'hui que 50,396.

FRIBOURG. — M. Henri Druey, à Morat, a trouvé sur la grève une fort belle hache en serpentine.

Cet outil lacustre n'est pas très rare, mais on le rencontre généralement confectionné en pierre commune. C'est la première fois, dit le *Courrier de la Broye*, que l'on constate l'emploi d'une pierre rare pour la fabrication de haches lacustres.

FRIBOURG. — Le 14 décembre, un vétérinaire d'Estavayer fut appelé à donner des soins à une génisse souffrant d'une gastrite. Après huit jours de traitement, la rumination se rétablit et l'animal reçut ses rations de fourrage comme d'habitude. Le 22, le propriétaire constata à la poitrine la présence d'une tumeur de la grosseur d'un œuf. Au toucher, cette tumeur était très sensible, dure et sans fluctuation appréciable dans l'intérieur. Le 24, une incision perpendiculaire et profonde fut pratiquée sur la tumeur; mais quelle fut la surprise du vétérinaire lorsqu'il constata la présence, entre la septième et la huitième côte, d'une aiguille à enfiler le tabac, longue de 30 centimètres. L'aiguille avait été avalée avec quelques feuilles de tabac et, grâce aux mouvements péristaltiques du rumen, perfora la paroi de cet organe pour venir enfin se loger dans les muscles intercostaux. Actuellement, la génisse jouit d'une parfaite santé.

BALE-VILLE. — Un particulier qui s'intéresse à la restauration de la cathédrale a fait don au comité d'une somme de 20,000 francs pour installer une porte monumentale de bronze sous le grand portail.

SCHWYTZ. — Vendredi soir, un paysan de Reichenburg (Schwytz) s'attarda à l'auberge, il avait laissé son char devant la maison. Quand il se fut restauré, il voulut continuer sa route, le char et le cheval avaient disparu, ainsi que six beaux fromages gras qui se trouvaient dans le char.

— Deux personnes qui avaient été, le 25 décembre, faire une course au Righi en redescendirent avec des bouquets de magnifiques roses des Alpes.

VAUD. — Le nombre des étudiants et des auditeurs qui suivent les cours de l'Académie de Lausanne pendant le semestre d'hiver 1888-89, est de 238.

— A Yverdon, un ouvrier du chemin de fer, père de six enfants en bas âge, ayant été piqué sous l'ongle par une écharde, il en est résulté un empoisonnement du sang auquel le malheureux a succombé après six jours de maladie.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Fonds des ressortissants. — Le Conseil d'Etat a décidé que la part de biens qui devra être retranchée, en exécution des articles 10 et 92 de la loi sur les Communes, du 5 mars 1888, du Fonds des ressortissants de la Commune de Brot-Dessous, pour être attribuée au Fonds des ressortissants de la nouvelle commune de Brot-Plamboz, est fixée au chiffre de 4,000 francs.

Fraternité du Vignoble. — Les membres de cette association se réuniront dimanche 27 janvier, à Neuchâtel, pour entendre le rapport de la commission chargée d'étudier la question du Fonds de réserve.

Ce rapport conclut aux propositions suivantes:

1. Les recrues futures de l'association seront soumises d'après leur âge à une cotisation mensuelle fixée d'après le tarif suivant:

Membres de	20 à 25	ans fr.	1.—	par mois
»	26 à 30	»	1.25	»
»	31 à 35	»	1.50	»
»	36 à 40	»	2.—	»
»	41 à 45	»	2.50	»
»	46 à 50	»	3 25	»

2. Les membres actuels paieront:

De	20 à 25	ans fr.	1.—	par mois.
»	26 à 30	»	1.25	»
»	31 à 35	»	1.50	»
»	36 à 50	»	2.—	»
»	50 et au-dess.		2.50	»

Les calculs faits à l'appui des propositions de la commission démontrent que le système de cotisations proposé assurera à la Société, s'il est adopté, une situation financière satisfaisante pendant une longue série d'années.

CORNAUX. — Le citoyen Clottu, Jules-Alphonse, est nommé aux fonctions d'officier de l'État-civil de Cornaux, et le citoyen Clottu, Arthur, aux fonctions de substitut.

LIGNIÈRES. — Les électeurs du culte réformé de la paroisse de Lignières sont convoqués pour le dimanche 13 janvier 1889, aux fins de procéder à la nomination complémentaire de deux anciens d'église.

VAL-DE-TRAVERS. — Notre correspondant de Fleurier nous donne quelques détails sur l'agression dont le guet de Couvet a été l'objet dans la nuit du premier janvier.

« A la foire de novembre dernier le guet de Couvet avait remis à l'ordre trois vauriens. Or ces trois vauriens répétèrent dès lors à qui voulut les entendre qu'un jour « le guet aurait son compte ». Sylvestre venu ils se mettent tous trois à la recherche de leur victime qu'ils trouvent faisant la police dans un café. Ils crient: « Est-il ici, Borel, le guet? » et lui-même répond: « Me voilà, que me voulez-vous? » — « Venez donc jusqu'ici. » Et il sort malgré les avertissements de la maîtresse du logis. « Je suis assez fort pour leur répondre. » Mais à peine a-t-il le pied sur la rue que nos trois bandits se mettent à le frapper à coups de canne plombée, puis à coups de poignard.

« Le pauvre homme eut encore la force de regagner sa maison où il vint tomber tout couvert de sang dans les bras de sa femme et de ses enfants. Et pendant ce temps les meurtriers couraient les auberges montrant le couteau fatal et racontant l'avoir enfoncé jusqu'à la garde. Les médecins appelés constatèrent en effet qu'un des cinq coups de couteau, après avoir transpercé les habits du guet, avait traversé encore l'omoplate et atteint un poumon de telle sorte que la vie du brave gardien est en danger.

« N'est-ce pas inouï? Nos gardes de nuit ne devraient-ils pas être armés de manière à pouvoir défendre plus effectivement leur vie à l'occasion? »

COLOMBIER. — Mercredi matin, un jeune homme de Colombier, occupé à préparer le fourrage, est tombé depuis les soliers au fond de la grange. Ses blessures à la tête sont assez graves pour motiver de sérieuses inquiétudes.

CRESSIER. — On nous écrit de cette localité que la maison incendiée dans la nuit du 3 au 4 janvier est située en face de l'Asile. C'est une grosse bâtisse très ancienne et qui faisait en tête de rue une belle entrée de village. On dit que l'un des deux propriétaires n'est pas assuré, mais qu'il a sauvé beaucoup. Pauvres débris qui gisent épars dans le pré du voisin ou sur la rue.

Le foin a fourni le principal combustible. La gerbe de feu était superbe et la bise qui soufflait drue et froide semblait venir se réchauffer. Il a même passé un bolide qui a laissé une longue traînée de feu en sens inverse du cours des étincelles.

On parle de malveillance, c'est le troisième incendie depuis peu, et chose étrange les deux dernières maisons brûlées font l'extrémité opposée de la même rue, comme si l'on avait tenté de la faire flamber aux deux bouts. Seulement le vent a soufflé en sens inverse du projet criminel.

Les braves pompiers ont fait tout leur devoir. L'eau gelait sous leurs pieds. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

CHRONIQUE LOCALE

L'Eglise libre de notre ville vient de perdre son vénérable conducteur spirituel. M. Edouard Petitpierre est mort vendredi, le lendemain du jour où l'on rendait les derniers devoirs à son épouse décédée le 31 décembre.

Edouard Petitpierre est né à Neuchâtel en 1804; son père faisait partie de l'administration de l'ancienne bourgeoisie. Sa jeunesse s'est passée dans sa ville natale, à Fribourg, puis à Genève, où il prit part au réveil religieux de 1820.

Sa vocation de pasteur d'âmes était bien celle qui convenait à cet homme intelligent et dévoué, qui avait acquis par lui-même, grâce à un travail persévérant, les connaissances religieuses nécessaires à sa belle carrière d'évangéliste. C'est au moment où il était parti pour visiter et soutenir plusieurs congrégations protestantes de la France, que les fondateurs de l'Eglise libre de Neuchâtel l'appelèrent à la tête de cette paroisse, dont il a été pendant près de cinquante années le guide et le prédicateur bien-aimé.

Il avait accepté avec joie de revenir dans sa patrie pour y exercer son ministère. Par sa grande bonté et son caractère conciliant, il s'était acquis l'affection précieuse de tous ses paroissiens, tant à Neuchâtel que dans les localités du canton où il se rendait fréquemment. Edouard Petitpierre est mort à la brèche; il prêchait encore le jour de Noël, et le deuil qui le frappait quelques jours plus tard a, plus que la maladie peut-être, hâté la fin de ce digne vieillard.

Beaucoup de monde hier au patinage des Fahys, très animé toute l'après-midi. Non moins d'amateurs sur le lac devant Marin, où il y avait une belle étendue de glace. Au Landeron, la Thielle est gelée, on y patine. Le petit lac de Saint-Blaise est gelé également, mais on ne saurait s'y risquer encore.

DERNIERES NOUVELLES

Paris, 5 janvier.

Le comité central bonapartiste a décidé de conseiller aux électeurs de voter pour M. Boulanger, disant que c'est la candidature de protestation la plus énergique contre l'administration détestable et la politique désastreuse du gouvernement.

A la suite de la faillite de Mme Pelouze, sœur de M. Wilson, le château de Chenonceaux a été adjugé aujourd'hui au Crédit foncier pour deux cent mille francs.

Dans une réunion boulangiste tenue à l'avenue Lamothe Piquet, M. Le Hérissé annonce que M. Boulanger donnera sa démission de député du Nord le jour de la rentrée des Chambres et qu'il se présentera à Paris comme simple citoyen.

Berlin, 5 janvier.

Le conseiller intime Geffcken, incarcéré pour avoir publié des fragments du journal de Frédéric III, a été élargi aujourd'hui, la procédure dont il était l'objet ayant été arrêtée.

Monsieur et Madame Emile Perret-Claudon, ainsi que les familles Perret-Jeanneret-Dubois et Claudon font part à leurs amis et connaissances de la mort de leur chère enfant, petite-fille et nièce,

LAURE-MARIE-EMILIE,

que Dieu a retirée à Lui, le 4 janvier 1889, à l'âge de 7 semaines.

Laissez venir à moi les petits enfants et ne les en empêchez point, car le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent. St-Luc XVIII, v. 16.

Domicile mortuaire: Colombier.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Monsieur et Madame Elie Petitpierre-Chavannes, ancien pasteur à Lausanne, et leurs enfants, Mademoiselle Elisa Petitpierre, ont la douleur d'annoncer à leurs amis et connaissances le délogement de

Monsieur EDOUARD PETITPIERRE,

pasteur de l'Eglise libre,

leur bien-aimé père, beau-père et grand'père, survenu ce soir, dans sa 85me année.

Neuchâtel, le 4 janvier 1889.

Seigneur! tu laisses maintenant aller ton serviteur en paix selon ta parole, car mes yeux ont vu ton salut. Luc II, 29.

L'enterrement aura lieu lundi 7 janvier, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire: Faubourg du Château n° 9.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Monsieur Georges Clemmer et ses deux enfants, Georges et Ernest, Monsieur et Madame Emmanuel Cornu-Morel, Monsieur et Madame Ferdinand Morel et leurs enfants, à Corcelles, Monsieur et Madame Alexis Morel et leurs enfants, à Paris, Monsieur Paul Morel, à Vevey, Monsieur et Madame Louis Clemmer et leurs enfants, à Sainte-Croix, ainsi que les familles Morel, à Boudry, Clemmer, à Neuchâtel et à Saint-Gall, font part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

Madame ANNA CLEMMER née MOREL,

leur bien-aimée épouse, mère, fille, sœur, belle-fille, belle-sœur, tante et cousine, que Dieu a rappelée à Lui, après une longue et pénible maladie, à l'âge de 30 ans.

Cette parole est certaine, que si nous mourons avec Lui, nous vivrons aussi avec Lui. II Timothée II, v. 11.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu lundi 7 courant, à 3 heure après midi.

Domicile mortuaire: rue des Bercles n° 1.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

ON NE REÇOIT PAS.